



**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**SÉANCE DU 14 avril 2026**

**DELIBÉRATION N° 2026-34**  
**Élection des membres de la CAO -Commission d'Appel d'Offre**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le 29.04.26  
ID : 091-219101912-20260429-2026\_34-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 14 avril 2026  
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29  
Nombre de présents : 27  
Procurations : 2  
Nombre de votants : 29

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maire Adjoint**,

Madame Christel CASSATA, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT **Conseillers Municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

1. Madame Valérie DEHERRE donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Monsieur Abdoulaye DIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jean-Pierre DANILE

---

**Rapporteur : M. le Maire**

L'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) est obligatoire après chaque élection municipale.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée par le Maire, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le scrutin est à bulletin secret.

Néanmoins, il est proposé de **déroger au vote à bulletin secret, dans ce cadre un accord à l'unanimité des membres du conseil municipal doit être obtenu.**



## Le Conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5, modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 – article 65.

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**CONSIDÉRANT** qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

**CONSIDÉRANT** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**CONSIDÉRANT** que par décision des 3 listes, **il est convenu à l'unanimité de ne pas procéder à une élection par bulletin secret.**

**CONSIDÉRANT** les propositions de listes de titulaires et de suppléants,

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1	DA COSTA Luis-Philippe	LERICHE Benoit
2	VIANA ROCHA Antonio José	DEBBABI Mounir
3	ODOBERT Marie-Olwen	TETTARAVOU SESOO Raja
4	BECK Guillaume	FONTGARNAND Annie
5	CLAIRET Yvan	NAGALINGAM Ravi

Il est procédé aux votes :

### Election des titulaires :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29, Contre : 0 Abstention : 0

**Sièges à pourvoir : 5**

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5.8

RÉSULTATS DES VOTES :

**Sont élus titulaires :** DA COSTA Luis-Philippe, VIANA ROCHA Antonio José, ODOBERT Marie-Olwen, BECK Guillaume et CLAIRET Yvan

### Election des suppléants :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

**Sièges à pourvoir : 5**

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5.8

RÉSULTATS DES VOTES :

**Sont élus suppléants :** LERICHE Benoit, DEBBABI Mounir, TETTARAVOU SESOO Raja, FONTGARNAND Annie, NAGALINGAM Ravi

**ELIT à l'unanimité les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit ci-dessus.**

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 14.04.2026

Signature  
du Secrétaire de Séance  
Jean Pierre DANILE



**Pour extrait conforme**

Le Maire de Crosne  
Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage